

Tableau récapitulatif de la seconde liste locale des documents de planification, programmes, projets, manifestations et interventions soumis à l'évaluation des incidences Natura 2000

n° de l'Item	Procédure concernée	Précisions complémentaires	Localisation et liste des sites Natura 2000 concernés	Type de pétitionnaire (liste non exhaustive)
1	Création de voie forestière	<p>Lorsque la réalisation est prévue en tout ou partie à l'intérieur d'un site Natura 2000 pour des voies permettant le passage de camions grumiers.</p> <p>Cette disposition ne s'applique pas pour les voies dont la réalisation est prévue dans un document de gestion forestière (aménagement forestier ou plan simple de gestion) présentant des garanties de gestion durable conformes aux dispositions réglementaires en vigueur, sous réserve que les travaux soient strictement conformes (notamment en ce qui concerne le tracé et la nature des travaux) à ceux prévus dans le document de gestion.</p>	<p>Sur les sites Natura 2000 suivants pour des créations ex-nihilo, des empièvements de chemin enherbé avec ou sans des élargissements des voies:</p> <ul style="list-style-type: none"> - « Massifs forestiers et rivières du Pays-Fort » - « Coteaux, bois et marais calcaires de Champagne berrichonne » <p>Sur les sites Natura 2000 suivants pour des créations ex-nihilo et des élargissements de voies avec empièvements :</p> <ul style="list-style-type: none"> - « Sologne » 	Particuliers, professionnels de la filière bois
2	Création de voie de défense des forêts contre l'incendie	Lorsque la réalisation est prévue en tout ou partie à l'intérieur d'un site Natura 2000	<p>Sur les sites Natura 2000 suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - « Massifs forestiers et rivières du Pays-Fort » - « Coteaux, bois et marais calcaires de la Champagne berrichonne » - « Sologne » 	Particuliers, professionnels de la filière bois
3	Création de place de dépôt de bois	Lorsque la réalisation est prévue en tout ou partie à l'intérieur d'un site Natura 2000 pour les places de dépôt nécessitant une stabilisation du sol	<p>Sur les sites Natura 2000 suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - « Massifs forestiers et rivières du Pays-Fort » - « Coteaux, bois et marais calcaires de la Champagne berrichonne » - « Sologne » 	Particuliers, professionnels de la filière bois
4	Premiers boisements	Lorsque la réalisation est prévue en tout ou partie à l'intérieur d'un site Natura 2000, au dessus d'une superficie de 0,5 ha de boisement ou de plantation d'un seul tenant	<p>Sur les sites Natura 2000 suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - « Coteaux calcaires du Sancerrois » - « Coteaux, bois, marais de la Champagne berrichonne » - « Vallée de l'Yèvre » - « Ilots au N-O de la Champagne berrichonne » 	Particuliers, professionnels de la filière bois
5	Retournement de prairies permanentes ou temporaires de plus de cinq ans ou de landes pour les parcelles déclarées à la PAC	Pour la partie de la réalisation prévue à l'intérieur d'un site Natura 2000, hors l'entretien nécessaire au maintien de la prairie ou de la lande.	<p>Sur les sites Natura 2000 suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - « Coteaux calcaires du Sancerrois » - « Coteaux, bois, marais de la Champagne berrichonne » - « Vallée de l'Yèvre » - « Ilots au N-O de la Champagne berrichonne » 	Agriculteurs
6	Assèchement, mise en eau, imperméabilisation, remblais de zones humides ou de marais	<p>Zone asséchée ou mise en eau d'une surface supérieure à 0,01 ha pour la partie de la réalisation prévue à l'intérieur d'un site Natura 2000</p> <p>Cette disposition ne concerne pas l'entretien courant ou la remise en état des fossés.</p>	<p>Sur les sites Natura 2000 suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - « Massifs forestiers et rivières du Pays-Fort » - « Basse vallée de l'Arnon » 	Particuliers, agriculteurs

7	Réalisation de réseaux de drainage	Drainages d'une superficie supérieure à 1 ha pour la partie de la réalisation prévue à l'intérieur d'un site Natura 2000 ou lorsque le point de rejet se situe en site Natura 2000	Sur les sites Natura 2000 suivants : - « Massifs forestiers et rivières du Pays-Fort » - « Basse vallée de l'Arnon »	Particuliers, agriculteurs
8	Les installations, ouvrages, remblais dans le lit majeur d'un cours d'eau	Installations dont la surface soustraite est supérieure à 0,02 ha pour la partie de la réalisation prévue à l'intérieur d'un site Natura 2000	Sur les sites Natura 2000 suivants : - « Vallée de la Loire et de l'Allier » - « Vallée de la Loire et de l'Allier entre Mornay sur Allier et Neuvy sur Loire »	Particuliers, agriculteurs, industriels
9	Travaux ou aménagements sur des parois rocheuses ou des cavités souterraines	Lorsque la réalisation est prévue en tout ou partie à l'intérieur d'un site Natura 2000	Sur les sites Natura 2000 suivants : - « haute vallée de l'Arnon » - « site à chauve-souris de Charly »	Particuliers
10	Arrachage de haies	Lorsque la réalisation est prévue à l'intérieur d'un site Natura 2000 Cette disposition ne concerne pas les anciennes haies actuellement intégrées au sein de boisements. Cette disposition ne concerne pas les haies entourant les constructions résidentielles, industrielles et commerciales	Sur les sites Natura 2000 suivants : - « Coteaux, bois et marais calcaires de la Champagne berrichonne » - « Basse vallée de l'Arnon »	Particuliers, agriculteurs